



Schéma départemental enfance famille 2017-2021 *bilan de réalisation*

Direction enfance famille

cotesdarmor.fr   

Côtes d'Armor
le Département 

Introduction

Le Schéma départemental des Solidarités (2017-2021) est un document stratégique des politiques publiques de Solidarités (enfance-famille, logement, insertion, action sociale, autonomie). Il s'inscrit dans un cadre réglementaire et ses objectifs sont :

- apprécier les besoins sociaux et médico-sociaux de la population
- dresser un bilan de l'offre sociale, médico-sociale
- déterminer des perspectives et des objectifs
- préciser le cadre de la coopération avec les partenaires
- évaluer les actions mises en œuvre

Afin de se donner les moyens de travailler l'élaboration d'une nouvelle version, le schéma actuel a été prolongé jusqu'en décembre 2022. Ce temps de co-construction avec les partenaires et les agents du Conseil départemental s'appuiera notamment sur le bilan du schéma actuel présenté ici.

Responsabilité majeure du Département, enjeu clé de la promesse républicaine, la politique de l'enfance et de la famille s'impose comme un des piliers de la politique de solidarité des Côtes-d'Armor. Plus particulièrement, la protection de l'enfance a été définie comme la priorité de ce nouveau mandat. L'élaboration de ce schéma est un des leviers qui nous permettra de repenser collectivement le modèle de la protection de l'enfance en partant des besoins des enfants et de leurs familles.

Cinderella Bernard

**Vice-présidente du Département des Côtes d'Armor
déléguée à l'enfance-famille**

Sommaire

Objectif stratégique 1	4
Garantir la cohérence entre l'intérêt de l'enfant et la place des familles	
Objectif stratégique 2	6
Développer une politique de prévention et d'accompagnement des enfants et des familles	
Objectif stratégique 3	8
Adapter le parcours de l'enfant en protection	
Objectif stratégique 4	10
Renforcer le pilotage de la politique enfance famille	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

GARANTIR LA COHÉRENCE ENTRE L'INTÉRÊT DE L'ENFANT ET LA PLACE DES FAMILLES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1

PARTAGER LES VALEURS ET PRINCIPES D' ACTIONS EN PRÉVENTION/PROTECTION DE L' ENFANCE ENTRE TOUS LES ACTEURS DONT LES FAMILLES

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
1.1.1 CRÉATION D'UNE CHARTE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'ENFANT ET DES FAMILLES		<ul style="list-style-type: none"> > Finalisation de la charte départementale en faveur de l'enfant et de la famille mi-2019 > Mi-2019 et 2020 : présentation de la charte aux partenaires en vue de la signature > Signature partielle de la charte le 28 mai 2021 > Présentation de la charte le 18 novembre 2021 aux partenaires et MdD à la journée annuelle de la protection de l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> > Complétude de la signature de la charte le 29 avril 2022 lors de l'assemblée générale de l'ODPE
1.1.2 CRÉATION DE COMITÉS D'USAGERS		<ul style="list-style-type: none"> > Phase d'élaboration et campagne d'information avec 30 partenaires (septembre 2018-mars 2019) > Création d'une charte du comité d'usagers, octobre 2018 > Les comités d'usagers se sont réunis 3 fois chacun, entre mars 2009 et novembre 2019, sur les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - La participation des familles aux décisions qui les concernent (Dinan) - Les rencontres entre parents et professionnels (Saint-Brieuc) - Les écrits professionnels (Lannion) 	<ul style="list-style-type: none"> > 27 janvier 2022, restitution des travaux des 3 comités d'usagers à la vice-présidente déléguée enfance-famille, Direction enfance-famille, professionnels et parents
1.1.3 MISE EN PLACE D' ACTIONS DE FORMATION AU CROISEMENT DES SAVOIRS		<ul style="list-style-type: none"> > Au total, 20 référents éducatifs et assistants sociaux SASP ont assisté à la formation croisement des savoirs et des pratiques du 18 au 22 juin 2018 et du 25 au 29 novembre 2019 > 3 référents éducatifs ont été formés à l'animation de croisements des savoirs (Méthode ADT Quart Monde) 	<ul style="list-style-type: none"> > Réseau inter départemental entre le Finistère et les Côtes d'Armor sera à requestionner dans le cadre du futur schéma

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2			
MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE L'ENFANT, SOUTENIR SA RÉUSSITE ET GARANTIR LA COHÉRENCE ET LA CONTINUITÉ DE SON PARCOURS			
ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
1.2.1 CRÉATION D'UN DOSSIER UNIQUE PAR ENFANT		> Depuis 2019 à la MdD de Guingamp – site de Paimpol, création des dossiers individuels pour les nouveaux placements à l'ASE et un travail en parallèle est effectué pour le dédoublement des dossiers par fratrie pour la consultation à la majorité	> Sujet à poursuivre dans le cadre du prochain schéma
1.2.2 RÉALISATION DU PROJET POUR L'ENFANT (PPE) POUR L'ENSEMBLE DES MINEURS CONFIS		> Feuille de route avec le partage technique du PPE > Partage institutionnel du PPE, articulation territoire et direction enfance- famille > Élaboration du PPE et objectif santé pour les moins de 6 ans en lien avec les professionnels de PMI, 2021 > Feuille de route et procédogramme pour les moins de 6 ans, mars 2021 > Envoyé un courrier d'information et de mobilisation des professionnels libéraux aux objectifs santé PPE, mai 2021	> Procédure du PPE revue avec une proposition de la simplification dans un premier temps du dossier PPE en MdD, fin janvier 2022 > Poursuite du travail aux objectifs santé PPE avec les libéraux en 2022
1.2.3 AMÉLIORER LA FORMALISATION DU PROCESSUS DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES		> Création d'un questionnaire concernant le traitement des informations préoccupantes à l'attention de tous les cadres SEF, SASP et PMI, en 2018 > Organisation de groupes de travail sur 7 problématiques, 14 réunions 100 travailleurs sociaux et médico-sociaux engagés > Restitution et synthèse des travaux à l'ensemble des professionnels ayant participé, janvier 2019 > Rédactions du référentiel 2019-2020 > Finalisation du Référentiel de procédures et méthodes pour le traitement des informations préoccupantes, assorti de fiches techniques, janvier 2021	> Mise en œuvre du référentiel en MdD avec un éclairage sur la place des professionnels de PMI dans l'évaluation des Informations préoccupantes en 2022
1.2.4 MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA SITUATION ET DU STATUT DES ENFANTS CONFIS (CESSEC)		> Première réunion de la CESSEC en 2019 > En 2020 : 4 commissions / examens de situations de 8 enfants > En 2021 : 6 commissions / examens de la situation de 10 enfants	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES FAMILLES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1

PRÉVENIR LES SITUATIONS DE FRAGILITÉ, DE VULNÉRABILITÉ

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
2.1.1 CONFIRMER LES ENJEUX ET ORIENTATIONS DU SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE		<ul style="list-style-type: none"> > Le périmètre des missions de la PMI a été acté en 2017. > Suite aux nouvelles orientations des 1000 jours (stratégie de la protection de l'enfance) et de la démographie médicale, une nouvelle organisation est en cours depuis 2020 et à poursuivre selon les orientations validées. > Dans le cadre des nouvelles orientations des 1000 jours, élaboration du dispositif PANJO : Promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés. 	> Mise en œuvre du dispositif PANJO en MdD en 2022
2.1.2 ACCOMPAGNER LES MODES D'ACCUEIL DANS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET EN SANTÉ		<ul style="list-style-type: none"> > Réalisation du Schéma départemental de services aux familles en Côtes d'Armor (2019-2023), site internet https://schema-famille22.fr/ > Dans le cadre du Schéma départemental de services aux familles en Côtes d'Armor, réalisation de 4 PAC-Projet Accueil Contractualisé- (convention tripartite parents /Crèche/PMI) sur le territoire de la Maison du Département de Lannion, janvier 2020. 	
2.1.3 DÉVELOPPER DES RÉSEAUX DE PROXIMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ		<ul style="list-style-type: none"> > Réactualisation du diagnostic de parentalité en 2020 > 15 actions parentalité, mise en œuvre dans le schéma départemental des services aux familles (2019-2023) 	
2.1.4 CRÉATION D'UN ACCOMPAGNEMENT PARENTAL		> Projet validé pour un centre parental au CDEF	> Date à définir pour la mise en place du centre parental en 2022

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2 DÉVELOPPER LA PRÉVENTION À TOUS LES ÂGES DE L'ENFANCE			
ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
2.2.1 SOUTENIR LE DÉPISTAGE ET LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE DES HANDICAPS		<ul style="list-style-type: none"> > Création des malles pédagogiques « <i>Je joue la différence</i> » en 2018, 5 malles d'animation : sensibilisation aux différents handicaps pour différentes tranches d'âges > Pérennisation du dispositif IRIS à l'IME des Vallées à Dinan en 2018 > Création de la plateforme troubles neuro-développementaux, janvier 2020 > Création du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) à Dinan, le 1^{er} décembre 2020 avec 80 places, dispositifs essentiels dans la détection et le début de prise en charge des handicaps chez les enfants de la naissance à 6 ans. > Création des Pôles de Ressources Handicap-PRH - septembre 2021, ouverture au public en mars 2022, intégration d'IRIS dans le cadre des PRH. 	<ul style="list-style-type: none"> > Dû à l'augmentation de dépistages dans les CAMSP, on fait face à l'embolisation de la filière d'aval pour les prises en soin
2.2.2 RENFORCER LA PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES ET À RISQUES, DES TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DES VIOLENCES		<ul style="list-style-type: none"> > Diagnostic en 2018 pour le projet territorial de santé mentale > Élaboration de la feuille de route novembre 2018 - décembre 2019. > Signature en mai 2021 du Plan Territoriale de Santé Mentale (PTSM) 2021-2025, 22 actions prévues pour les 5 ans > Mise en place des Contrats Locaux de Santé (CLS) qui établissent des priorités, formalisation de partenariat au niveau local avec le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues (CAARUD). > Colloque « <i>Alcool et grossesse : parlons-en !</i> » le 25 octobre 2021 en partenariat avec SAF France > Signature de la Charte sur la prévention de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (lien avec l'appel à projet CPAM sur la lutte contre les addictions) versant PMI, le 25 octobre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> > Réponse à projet de la CPAM sur le travail de prévention des conduites addictives pour le public PMI (2022-2023)
2.2.3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES ET LA BIEN-ÊTRE		<ul style="list-style-type: none"> > Objectif qui se retrouve dans des actions diverses, tant en prévention tout public, que dans le travail éducatif en protection de l'enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas d'action dédiée et « labellisée » conduite, à revoir en 2022 pour une proposition globale
2.2.4 STRUCTURER LE DISPOSITIF DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE		<ul style="list-style-type: none"> > Travaux entamés en 2019 sur la phase diagnostic des besoins et définition du périmètres et objectifs de la prévention spécialisée conformément aux textes. 	<ul style="list-style-type: none"> > Sujet à redéfinir dans le prochain schéma
2.2.5 MISE À L'ÉTUDE D'UNE OFFRE SPÉCIFIQUE DE PRÉVENTION ÉDUCATIVE NOTAMMENT SUR LES TERRITOIRES NON COUVERTS PAR LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE		<ul style="list-style-type: none"> > Dispositif 12-25 ans en cours de création entre la MDJA, Beauvallon et mission locales de Dinan (mise en œuvre prévu en septembre 2022) 	
2.2.6 CRÉATION D'UNE MAISON DES ADOLESCENTS		<ul style="list-style-type: none"> > Ouverture en 2018 de la Maison des Jeunes et des Adolescents (MdJA) sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public. > En 2021, 457 jeunes et parents accueillis 	<ul style="list-style-type: none"> > La maison des adolescents qui existait auparavant dans le département ayant fermé ses portes fin 2013, il s'agissait pour le Département de se mobiliser de concert avec les services de l'État pour élaborer ce nouveau projet.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

ADAPTER LE PARCOURS DE L'ENFANT EN PROTECTION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1

GARANTIR PLUS DE COHÉRENCE ET DE STABILITÉ DANS LES PARCOURS

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
3.1.1 COORDINATION DU SUIVI MÉDICAL DES ENFANTS ACCOMPAGNÉS ET CONFIÉS		> Recrutement d'un nouveau médecin référent protection de l'enfance en janvier 2021.	> Travail à poursuivre de la coordination santé des enfants accompagnés (médecine libérale, établissements, ...)
3.1.2 CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE GESTION DES SITUATIONS DE CRISE		> Travail de formalisation fin 2020 auprès des SEF/CDEF > Mise en place de commission de priorisation et de régulation en 2021	> Commission de priorisation et de régulation à conforter en 2022 > Sujet à redéfinir dans le prochain schéma
3.1.3 COORDINATION DES PARCOURS, VEILLE SUR LES SITUATIONS COMPLEXES		> Nouvelle organisation du service Pilotage Coordination Adoption, septembre 2021 > Mise en place de la fiche saisine pour les situations complexes > Coordination renforcée avec la MDJA et MDPH depuis fin 2019	> Renouveler l'information collective sur la coordination des parcours avec les territoires - Direction Enfance Famille en 2022 > Sujet à poursuivre dans le cadre du prochain schéma

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2

DIVERSIFIER LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN RÉPONSE AUX BESOINS DES ENFANTS, DES FAMILLES, EN LIEN AVEC LES SPÉCIFICITÉS DE TERRITOIRE

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
3.2.1 DÉVELOPPER LES LIEUX D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS		> Ouverture du SAJE (Service Accueil de Jour Éducatif) en 2017 suite à appel à projet : 50 places réparties entre Saint-Brieuc et Loudéac pour les 7 à 13 ans et de leurs parents > Transformation de la structure Tournesol en TIPI (ouverture du nouveau service en 2018 pour les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs parents dans le centre ville de Saint-Brieuc).	
3.2.2 DIVERSIFIER ET STRUCTURER LES ACCOMPAGNEMENTS À DOMICILE, EN MILIEU OUVERT DES ENFANTS ET JEUNES MAJEURS		> Extension des accompagnements à domicile en 2019 > Élaboration du guide pratique Action Éducative en Milieu Ouvert à moyens renforcés (AEMO-R), juillet 2021	> Sujet à poursuivre dans le cadre du prochain schéma
3.2.3 AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'ACCUEIL D'URGENCE		> Création de nouveaux services : Placement Familial d'Urgence en 2017 et du Placement Familial d'Urgence renforcé en 2020 > Actualisation de la Charte d'accueil d'urgence en février 2020	

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
<p>3.2.4 ADAPTER LE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Le Service du Placement Familial compte 559 assistants familiaux qui accueillent 1069 enfants sur les 1596 qui sont confiés au Conseil Départemental, au 30 juin 2021 > Élaboration du projet de service du Placement Familial 2021-2022 	<ul style="list-style-type: none"> > L'enjeu de la pyramide des âges est bien réel chez les assistants familiaux. Au 30 juin 2021, 18 % (101) des assistants familiaux sont âgés de 62 ans et plus et 4 % (24) sont âgés de 67 ans et plus. Il en découle des enjeux à la promotion du métier d'assistant familial à travers un projet clair de recrutement, et de formation. > Réflexion à poursuivre dans le prochain schéma
<p>3.2.5 ADAPTER LES PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS AUX ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET AUX BESOINS DES JEUNES</p>		<ul style="list-style-type: none"> > 229 places supplémentaires en MECS entre 2017 et 2021 > 16 places supplémentaires en lieux de vie et d'accueil entre 2017 et 2021 > cf. 3.2.1 	<ul style="list-style-type: none"> > Réflexion à poursuivre dans le prochain schéma
<p>3.2.6 FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS CHEZ DES TIERS</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Reprise groupe de travail sur les tiers et les bénévoles en mars 2021 > Réflexion sur le projet de parrainage (en suspens pour l'instant) 	<ul style="list-style-type: none"> > Proposition attendue du groupe de travail sur les tiers et les bénévoles, début 2022 > Poursuite dans le nouveau schéma
<p>3.2.7 ACCOMPAGNER LE RETOUR EN FAMILLE</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Élaboration du guide pratique Action Éducative en Milieu Ouvert à moyens renforcés (AEMO-R), juillet 2021 	<ul style="list-style-type: none"> > À poursuivre dans le nouveau schéma
<p>3.2.8 ASSURER UN ACCUEIL ADAPTÉ AUX BESOINS DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place de la modélisation du parcours d'un jeune MNA dans sa prise en charge, avril 2018 > Création de 264 places sur l'ensemble du territoire adaptées aux profils des jeunes (niveau langue française, niveau d'autonomie...) > Signature du protocole départemental MNA (Préfecture / Département / Éducation National / Justice / Police Gendarmerie / ARS) décembre 2018 et comité de suivi. Actualisation prévue 1^{er} trimestre 2022 > Mise en place d'un accompagnement à la régularisation administrative (autorisation de séjour) en 2018 > Création de places habilitées spécifiques pour les jeunes autonomes au quotidien mais pas encore financière du fait de l'attente du titre de séjour (Envol : le Local ; Sillage : Karibu) en 2018 > Mise en place d'ateliers de mobilisation pour les jeunes arrivants (cours de FLE-Français Langue Étrangère- et ateliers divers) en 2020 > Mise en place d'une commission d'examen des demandes de titres de séjours (DMNAFE-Préfecture) en 2020 > 30 novembre 2021 : 278 situations étaient accompagnées dont 158 mineurs et 120 majeurs, de 23 nationalités différentes 	<ul style="list-style-type: none"> > À poursuivre dans le nouveau schéma
<p>3.2.9 ACCOMPAGNER LA SORTIE DU DISPOSITIF DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE, EN PARTICULIER À LA MAJORITÉ</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Mise en œuvre de l'entretien des 17 ans MNA et de la préparation du projet d'autonomie en 2020 > Mise en œuvre de l'entretien des 17 ans pour l'ensemble des jeunes accueillis à l'ASE 	<ul style="list-style-type: none"> > À poursuivre dans le nouveau schéma

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1

DÉVELOPPER L'ANALYSE DE DONNÉES AFIN D'ADAPTER LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE À LA RÉALITÉ DES SITUATIONS

ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
<p>4.1.1 DÉVELOPPER L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE CADRE DE SES NOUVELLES MISSIONS</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Création de 4 groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail pour la création d'une Unité d'Accueil Pédiatriques Enfants en danger (UAPED) : Audition des Mineurs (cf. 4.3.4) - Groupe de travail sur la formation qui a réalisé un état des lieux des formations continues existantes en protection de l'enfance en 2018 et réalisation d'une cartographie des différents partenaires en prévention et protection de l'enfance par le prisme des 10 droits de l'enfant - Groupe de travail sur le partage de la donnée : création de deux cartographies de croisement de données entre la CAF, la PJJ, l'Éducation nationale et le Conseil départemental - Groupe de travail sur la création d'une charte départementale en faveur de l'enfant et des familles (cf. 1.1.1) et développement de la connaissance et l'intérêt de l'ODPE en parallèle > Organisation de l'assemblée générale : mars 2018, mars 2019 (assemblée générale de mars 2020 et 2021 ont été annulées dû faite du confinement) > Restitution des travaux de l'ODPE à la journée départementale en protection de l'enfance le 18 novembre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> > La prochaine assemblée générale de l'ODPE est prévue le 1^{er} mars 2022 > Création d'une gouvernance partagée avec l'ensemble des partenaires (mars 2022)
<p>4.1.2 RÉALISATION D'ENQUÊTES AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Action non réalisée 	

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.2 ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DANS LEURS PRATIQUES			
ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
4.2.1 POURSUIVRE LA FORMATION AU RÉFÉRENTIEL CREA/ONPE		> Construction du projet de parcours formatif pour les professionnels qui font des évaluations en protection de l'enfance	> Attente de validation du projet début 2022
4.2.2 DÉVELOPPER L'ÉLABORATION DE GUIDES PRATIQUES, DE PROCÉDURES		> Élaboration du référentiel de procédures et méthodes pour le traitement des informations préoccupantes en janvier 2021 (cf. 1.2.3) > Élaboration du guide pratique Action Éducative en Milieu Ouvert à moyens renforcés (AEMO-R), juillet 2021 > Référentiel sur le secret professionnel et le partage des données entre les partenaires en 2019 (Annexe de la Charte ODPE)	> Référentiel mesures AED et AEMO en cours de validation pour 2022
4.2.3 DÉVELOPPER L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES PRATIQUES		> cf. 1.13 et 4.2.1	> À redéfinir et à poursuivre dans le nouveau schéma
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.3 AMÉLIORER LA COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES			
ACTION	AVANCEMENT	ACTIONS RÉALISÉES	COMMENTAIRES
4.3.1 ACTUALISATION DE LA CHARTE DES BONNES RELATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES		> Action non réalisée	
4.3.2. PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES EN DIRECTION DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE		> Action non réalisée	
4.3.3 PROTOCOLE DÉPARTEMENT/ÉTAT/RÉGION ORGANISANT LE PARTENARIAT ENTRE LES ACTEURS AFIN D'OFFRIR UNE RÉPONSE GLOBALE AUX JEUNES DE 16 À 21 ANS		> Action non réalisée	
4.3.4 SOUTENIR LA CRÉATION D'UNE UNITÉ D'ACCUEIL MÉDICO-JUDICIAIRE		> Ouverture en janvier 2020, d'une unité d'accueil dédiée aux auditions des mineurs dénonçant des faits de maltraitance à leur rencontre et concernés par une procédure judiciaire sur le site Yves le Foll du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc. > 209 auditions réalisées au 31 octobre 2021	> À venir sur 2022, via le ministère de la santé et de la solidarité : harmonisation nationale dans la mise en place et organisation des UAPED, via instruction n° DGOS/R4/R3/R2/2021/220 du 3 novembre 2021 relative à la structuration de parcours de soins pour les enfants victimes de violences.
4.3.5 PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT DES ADOLESCENTS À PROBLÉMATIQUES MULTIPLES		Action non réalisée	



Département des Côtes d'Armor
Direction enfance famille
9 place du Général de Gaulle CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1



02 96 62 62 22

cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département

